

PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE BRUMATH

REGLEMENT GRAPHIQUE N° 2 – 1/2000^{ème}

		MODIFICATION N°5 DOSSIER APPROUVE
05/03/2012	Approbation	
05/03/2013	Mise à jour n° 1	« Vu pour être annexé à la délibération du conseil communal en séance du 30 mars 2013 »
01/01/2016	Modification simplifiée n° 1	
09/09/2016	Modification simplifiée n° 2	
01/11/2016	Mise à jour n° 3	
01/11/2017	Mise à jour n° 3	
03/03/2018	Mise à jour n° 4	
09/08/2018	Mise en compatibilité n° 1	
17/02/2019	Modification n° 1	
11/10/2020	Modification n° 2	
14/02/2021	Modification n° 3	
06/06/2022	Modification n° 4	
		 À Haguenau, Le 30 mars 2023
		Le Vice-Président, Jean-Lucien NETZER

DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

PERSONNAGE

- ## Délimitation des zones

PRESCRIPTIONS

-  Zone de nuisances acoustiques
-  Ligne de construction
-  Linéaire commercial et de service
-  Reculement
-  Espace boisé classé à conserver ou à créer
-  Emplacement réservé
-  Espace planté à conserver ou à créer
-  Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
-  Zone de vigilance pour la qualité des sols
-  Secteurs de mixité spécifique (article L.302-5 du Code de la Construction)